



Comité économique et social européen

SEMINAIRE

***"La société civile organisée des pays candidats à l'adhésion
et l'avenir de l'Europe"***

Bruxelles – 30 et 31 janvier 2003

Table ronde 3

"La démocratie participative et le rôle du CESE"

**Intervention de Mme Liina CARR, Coordinatrice pour les affaires européennes,
au nom de Mme Kadi PÄRNITS, Présidente
de la Confédération des Syndicats estoniens (EAKL)**

**"L'Estonie sur la voie de l'adhésion :
défis et chances pour la société civile"**

Le processus d'adhésion : quelle signification pour l'Estonie et plus particulièrement pour le "tiers secteur"?

D'une manière générale, le fait qu'un pays devienne membre de l'Union européenne dépend avant tout de la confiance de la population vis-à-vis de ses dirigeants car ce sont ces dirigeants qui conduisent le pays sur la voie de l'adhésion, et de son maintien au sein de l'Union, ou de la non-adhésion. Cette notion de **confiance** est donc essentielle. Ce qui la détermine et permet de la préserver durablement ce sont très largement aussi l'information permanente sur les avantages et les inconvénients de l'ensemble du processus, ainsi que sur les perspectives d'avenir, la publication de toute l'information, l'analyse critique et le débat actif au sein de la collectivité.

C'est sur la base de connaissances appropriées dont dispose la société dans son ensemble que nous nous efforçons de participer au processus commun, de prendre les décisions adéquates et de nous développer plus avant à un rythme régulier.

.../...

En plus des notions de "**connaissances dont dispose le tiers secteur**" et de "**connaissances dont dispose la société civile**", des notions essentielles pour nous sont **la capacité à agir** de nos **institutions**, la capacité administrative de l'État, de même que la volonté et les possibilités de contribuer à l'unification de l'Europe et au développement qui en découle, ainsi qu'au processus d'information. D'autres éléments jouent également un rôle considérable dans le développement qualitatif de la société civile: la culture, les habitudes, le fait d'être préparé à l'éducation tout au long de la vie, la préservation d'une vie active, domaines dans lesquels il existe en Estonie une marge certaine de développement.

Indiscutablement les organisations de la société civile estonienne trouvent matière à préoccupation en ce qui concerne leur capacité à agir avec efficacité, à participer à différents projets. Nous pouvons obtenir l'information et la traiter, mais nous pouvons affirmer qu'en Estonie, le potentiel que recèle la société civile dans son ensemble reste à ce jour largement inexploité pour ce qui est de sa contribution au développement du pays. Des progrès peuvent néanmoins être constatés.

Ce n'est un secret pour personne que, jusqu'à maintenant, le processus d'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne a largement été le domaine réservé des négociateurs et des hauts fonctionnaires. A titre d'exemple, le chapitre de l'emploi et des affaires sociales a été ouvert et clôturé si discrètement que les partenaires sociaux n'en ont rien su. A ce jour, il est clair cependant que pour la majorité des estoniens que ce ne sont pas seulement les représentants zélés du gouvernement qui poussent vers l'adhésion, mais également l'ensemble de la société.

Il ne fait pas de doute que le processus d'adhésion à l'Union européenne a été d'un très grand bénéfice pour le "tiers secteur": il a avant tout donné à celui-ci **une nouvelle vigueur et lui permis de se convaincre qu'il est indispensable de rassembler et de développer la société civile pour permettre à une nation européenne de se constituer et de perdurer en tant que telle**. Le processus d'adhésion et les habitudes européennes nous ont donné le désir de nous renforcer et de prendre part aux débats nationaux. A défaut, nous aurions sans doute moins confiance en nous et nos objectifs seraient moins ambitieux. Nous serions moins ardents à vouloir faire aboutir nos efforts et à vouloir faire prendre en compte nos points de vue, à vouloir que l'avenir commun porte aussi notre marque. Et évidemment, nous n'aurions pas non plus pour ce faire les possibilités dont nous disposons maintenant.

En résumé, **l'UE représente pour nous à la fois un objectif et une opportunité**. Bien que la rapidité du mouvement et le rythme accéléré d'évolution nous force à "goûter des fruits amers" et que tout ce qu'apporte l'adhésion ne soit pas nécessairement raisonnable pour nous ni susceptible d'être transposé tel quel.

Pour assister le Conseil d'association créé par l'Accord européen, un Comité consultatif mixte Union européenne/Estonie (ci-après dénommé le CCM) a été constitué en avril 2002. Le but est de favoriser le dialogue et la coopération entre les groupes d'intérêts économiques et sociaux estoniens et ceux de l'Union européenne. L'un des objectifs de ce dialogue est de familiariser les groupes d'intérêts sociaux estoniens avec le processus de consultation qui se déroule dans le cadre du Comité économique et social européen entre les organisations de la société civile de l'Union européenne et de faire connaître à ces organisations l'étendue des réformes sociales en cours en Estonie. La coopération a également pour objectif de renforcer la préparation des organisations de la société civile à l'adhésion à l'Union européenne. Le dialogue et la coopération englobent tous les aspects économiques et sociaux liés à la mise en oeuvre de l'Accord européen. Le CCM exprime son avis dans les domaines où des problèmes se posent.

Sont représentés au sein de la délégation estonienne du Comité consultatif mixte: la Chambre estonienne de commerce et d'industrie, l'Union estonienne des institutions d'intérêt public et des fondations, la Confédération estonienne des employeurs (ETTK), l'Union des exploitants agricoles d'Estonie, l'Organisation des unions professionnelles de fonctionnaires (TALO) et la Confédération des syndicats estoniens (EAKL). Le CCM a deux coprésidents: le président d'EAKL, Mme Kadi PÄRNITS, et M. Filip HAMRO-DROTZ, membre du Comité économique et social européen et conseiller principal auprès de la Confédération finlandaise des industries et des employeurs (TT).

Le Comité consultatif mixte a encouragé toutes les organisations de la société civile estoniennes à participer activement à la diffusion d'une information fiable sur les conséquences de l'adhésion à l'UE et à animer le débat en Estonie. Bien que les organisations de la société civile représentées au sein du Comité consultatif mixte se concentrent avant tout sur la communication avec leurs membres et sur leur information, la coopération au sein du Comité consultatif mixte a permis d'accroître l'efficacité des contacts entre les organisations de la société civile et a contribué à les rapprocher dans le cadre de leurs activités quotidiennes. La coopération a également permis d'élargir la gamme des sujets traités. Le fait de pouvoir examiner en commun - entre représentants du CESE et leurs homologues estoniens - a permis aussi bien aux organisations de la société civile qu'aux représentants de l'administration de beaucoup apprendre, et cela a élargi les perspectives des organisations de la société civile tant estoniennes qu'européennes, ainsi que le registre et la portée de leur activité.

Je crois que l'originalité du développement estonien, à savoir la recherche de solutions qui constituent la synthèse de l'ancien et du nouveau nature, a aussi un effet épanouissant pour ce que l'on appelle la "vieille Europe" et confère une dimension nouvelle à notre perspective de développement commun.

Grâce à cette coopération mutuelle dans le cadre du CCM, les organisations estoniennes ont aussi bénéficié du rôle essentiel des médias pour la dissémination de l'information et l'animation du débat sur les questions relatives à l'Union européenne. Grâce également à la coopération instaurée avec les représentants du gouvernement et les représentants estoniens à la Convention sur l'avenir de l'Europe, le Comité consultatif mixte a pu enrichir le contenu des échanges entre les organisations de la société civile sur l'UE et sur les thèmes relatifs à son avenir.

À ce jour, le CCM UE/Estonie s'est réuni deux fois. La première réunion a eu lieu au mois de juillet 2002, et les sujets abordés lors de cette première réunion ont été les Fonds structurels de l'Union européenne et l'association de la société civile au processus d'élargissement de l'Union européenne.

La deuxième réunion a eu lieu à Bruxelles, au mois de novembre; lors de cette réunion, l'on a procédé à un examen plus approfondi de la problématique de l'association des organisations de la société civile au processus d'élargissement de l'UE. Les membres du CCM ont estimé qu'il fallait davantage associer les organisations de la société civile au processus d'adhésion à l'UE, car elles ont un rôle très important à jouer dans le cadre de la mise en oeuvre de l'acquis communautaire. Le CCM a également estimé que le gouvernement estonien devait favoriser le développement du dialogue social et du rôle des partenaires sociaux, ainsi que celui de la société civile.

Comme base de discussion, le CCM a présenté les recommandations suivantes:

- Les élus devraient inviter plus souvent les différentes commissions à solliciter des contributions et organiser des réunions pour permettre aux auteurs de contributions véritablement importantes et présentant un intérêt particulier d'exposer de vive voix leurs idées. La société civile doit davantage être écoutée;
- Les organisations de la société civile devraient disposer de ressources suffisantes pour former leur personnel et leurs représentants aux techniques de recherche et de communication pour qu'ils soient en mesure de présenter leur point de vue sur les sujets concernant leur secteur de manière appropriée. Les organisations de la société civile devraient comprendre qu'elles sont jugées en fonction de la contribution qu'elles apportent à la gouvernance de l'Estonie;
- Il est nécessaire de former aussi bien les fonctionnaires que les organisations de la société civile. C'est par les connaissances et le savoir-faire que s'améliore la coopération entre la société civile et l'État.

Dans la perspective de l'adhésion, le CCM a considéré qu'il était de toute première importance que les citoyens puissent avoir un aperçu très clair des questions liées à l'adhésion et des conséquences ultérieures de l'élargissement.

Le CCM a estimé que l'adhésion a des effets pour toute la population estonienne et que, pour cette raison, les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer dans le débat public à ce propos. Il faut que les organisations de la société civile aient une compréhension des faits et des questions relatifs à l'adhésion, qu'elles sensibilisent les pouvoirs publics aux effets de celle-ci dans les domaines où les organisations sont insuffisamment armées et, ce qui est le plus important, qu'elles garantissent que leurs membres sont pleinement informés et sont associés aussi bien à une diffusion large de cette information qu'au dialogue dans son ensemble.

Sur base d'un rapport élaboré par deux de ses membres, MPeter. BOLDT et Mme Eve PÄÄRENDSON, le CCM a débattu des questions liées aux Fonds structurels de l'UE.

À l'issue de la discussion, le CCM est parvenu aux conclusions suivantes:

- Le gouvernement estonien doit élaborer un plan garantissant que les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile sont informés des questions relatives aux Fonds de pré-adhésion et aux Fonds structurels de l'UE et qui permette au "tiers secteur" de bénéficier du concours des Fonds structurels;
- Un cofinancement de l'État est nécessaire pour garantir l'éligibilité du "tiers secteur" aux Fonds structurels;
- Les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile doivent être associés à tous les niveaux à la solution des problèmes liés aux Fonds structurels de l'UE.
- Le gouvernement devrait fournir aux organisations de la société civile, tout comme aux fonctionnaires, une formation sur les Fonds structurels de l'UE (en particulier sur les questions liées au Fonds social).
- La Commission européenne devrait aider les organisations de la société civile, au même titre que les fonctionnaires des pays candidats, à s'informer sur les Fonds structurels;

- Les organisations de la société civile devraient, pour leur part, faire à l'avenir usage des Fonds structurels de l'UE et se préparer efficacement pour pouvoir co-financer et gérer des projets;

Les sujets qui seront traités lors de la réunion de printemps du Comité consultatif mixte sont l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Il est indiscutable que la coopération avec le Comité économique et social européen a permis d'intensifier la réflexion sur différentes questions relatives à l'Union européenne et à la société civile. C'est pourquoi il faut sans nul doute regretter que cette forme de coopération prenne fin avec la signature du traité d'adhésion. Si la coopération se poursuit au sein du Comité économique et social européen, ce sera inévitablement avec un objectif moins précis et moins spécifiquement emprunt du souci d'aider un pays en particulier. Compte tenu de la très grande rapidité avec laquelle l'on avance vers l'adhésion, nous aurions pourtant certainement besoin encore de disposer pendant une plus longue période d'une structure similaire de CCM.

Après l'intégration à l'Union européenne, les organisations de la société civile vont se renforcer, la coopération deviendra plus étroite et multiforme; une intégration effective dans le sens de l'Europe se réalisera concrètement et cela de manière plus évidente au profit des citoyens si cela se fait avec les organisations de la société civile.
